

Certification des personnes

Requête de certification (conformément au règlement GW104)

pour l'octroi de l'autorisation de contrôler
(preuve des compétences techniques)
aux personnes chargées des contrôles de sécurité périodiques
des installations et appareils à gaz naturel à usage domestique

1 Données personnelles

Monsieur Madame Titre _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

NPA _____ Lieu _____

Téléphone _____ E-mail _____

Date de naissance _____ Lieu d'origine et nationalité _____

Je demande une certification pour les travaux suivants :

- Certification selon Règlement :
GW 104 - Contrôles de sécurité périodiques sur des installations de gaz naturel à usage domestique
Certification type GPS

Veuillez tenir compte des éléments suivants :

Coûts

Inscription et frais administratifs : CHF 250.- + TVA.

Les demandes de modification des certificats avant échéance seront facturées CHF 250.- + TVA.

Validité

La certification est valable 5 ans dès sa date d'émission. Un courrier vous sera adressé avant l'échéance afin que vous puissiez en demander le renouvellement.

2 Employeur actuel

Indépendant

Employé

Entreprise _____

Adresse _____

NPA _____ Lieu _____

Fonction dans l'entreprise _____

E-mail (professionnel) _____

3 Formation

Formation professionnelle (apprentissage) _____

Entreprise formatrice _____ Lieu _____

du _____ au _____

Et/ou

Etudes ou formation professionnelle supérieure de _____

Ecole/établissement _____ Lieu _____

du _____ au _____

Et/ou

Etudes ou formation jugée équivalente (sous réserve de validation par la Commission de surveillance)

Désignation _____

Ecole/établissement _____ Lieu _____

du _____ au _____

4 Qualifications

Les copies des justificatifs de formation (attestations, certificats, diplômes ou autres) doivent être jointes à la demande. Dans le cas contraire, la demande ne pourra pas être traitée.

Je suis titulaire des qualifications suivantes :

Cursus 1 :

- Certificat CFC dans une profession des techniques du bâtiment « Installations sanitaires ou de chauffage » avec une expérience professionnelle de trois ans.
- Certificat SVGW « Installateur agréé gaz »
- Certificat SVGW « Contrôleur agréé gaz »
- Attestation « Mise en service et contrôle d'appareils à gaz » reconnue par SVGW

Cursus 2 :

- Diplôme d'études supérieures (maîtrise) en installations sanitaires **ou**
- Diplôme de haute école spécialisée orientation sanitaire ou chauffage, diplôme de technicien ES **ou**
- Diplôme de haute école spécialisée en technique du bâtiment, orientation sanitaire **ou**
- Formation jugée équivalente (sous réserve de validation par la Commission de surveillance)
(prière de joindre les copies du contenu de formation)

ET

- Attestation « Mise en service et contrôle d'appareils à gaz » reconnue par SVGW

5 Remarques/compléments

6 Adresse de facturation

- Entreprise
- Privée

7 Voie de droit

Conformément au Règlement SVGW GW104, toute décision peut faire l'objet d'un recours sous forme écrite auprès de la commission de surveillance.

8 Signature

Par ma signature, je confirme que toutes les informations indiquées ci-dessus sont conformes à la vérité. Je donne à l'organe de certification SVGW le droit de se renseigner auprès des entreprises et des établissements indiqués dans ma requête et d'inscrire les données requises dans le Registre et de les publier en cas d'octroi de l'attestation.

J'accepte que des frais de CHF 250.- (+ TVA) soient facturés pour la vérification des documents, l'inscription et l'établissement d'un certificat.

La facture sera jointe au certificat.

Date: _____ Signature: _____

Prière de retourner ce formulaire à:

SVGW Association pour l'eau, le gaz et la chaleur
Kerstin Ahrens Riehling
Chemin de Mornex 3
1003 Lausanne

E-Mail: k.ahrens@svgw.ch